

Le: 20 NOV. 2020

Décision n°2020 – 92 portant délégation de signature

La directrice générale de l'EPIDE,
Vu l'article R3414-18 du code de la défense ;
Vu le décret du 18 mai 2020 portant nomination de la directrice générale de l'EPIDE ;
Vu la décision n° 2020-87 portant délégation de signature ;

Décide :

Art. 1^{er} - De nommer M. Patrice ANTONELLI en qualité de directeur par intérim du centre de Toulouse.

Art. 2 - Délégation de signature permanente est donnée à M. Patrice ANTONELLI.

Art. 3 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice Antonelli, la délégation de signature qui lui est donnée est exercée par Mme Sandrine TERRONI, chef du service éducation et citoyenneté du centre de Toulouse.

Art. 4 – Délégation permanente est donnée à Mme Alexandra BELOT, chef du service insertion professionnelle et formation du centre de Toulouse, à effet de signer, au nom de la directrice générale, les conventions de stage des volontaires pour l'insertion

Art. 5 – La décision n° 2020 - 64 portant délégation de signature est abrogée.

Art. 6 - La présente décision prend effet à compter du 24 novembre 2020.

Art. 7 – Le directeur général adjoint est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'établissement.

Pour la Directrice générale et par délégation :
Le Secrétaire général


EMMANUEL AMIGUES